



## Déménagement avec un enfant sans jugement

Par **Fleur83**, le **17/03/2019** à **08:33**

Bonjour,

Je suis séparée depuis maintenant 2ans et une petite de 4ans.

j'ai rencontré quelqu'un qui vit à un peu plus de 60kilometres et qui a également 2 enfants.

je souhaite m'installer chez lui donc partir avec ma fille , tout en ayant prévenue le père et en lui annonçant que mon but n'était pas qu'il la voit moins, etfaire en sorte qu'il la voit dès qu'il voulait.

effectivement, à aujourd'hui, ma fille est avec moi mais lorsque je travaille elle est avec son père, ce qui fait un peu garde alternée mais en sachant que je travaille de nuit et j'ai beaucoup de repos, elle est donc un petit peu plus avec moi.

Probleme, son père veut la garde.

je vais faire une demande de mutation par rapport à mon travail, que faire ??

inevitablement, nous irons devant un juge mais je vais partir bien avant !

merci de me conseiller, je suis perdue

Par **jodelariege**, le **17/03/2019** à **09:56**

bonjour il est bien qu'un juge ordonne la garde de l'enfant par un parent ainsi que le droit de visite et d'hébergement chez l'autre parent.

le juge verra d'abord l'interet de l'enfant et examinera les disponibilités de chacun des parents.

votre travail de nuit ainsi que votre déménagement peuvent etre un frein à l'obtention de la garde de l'enfant...c'est une possibilité sur laquelle le père va certainement jouer...

Par **Fleur83**, le **17/03/2019** à **18:08**

Merci, je sais bien que je prends un risque mais au contraire, mon travail de nuit fait que je peux gérer ma fille sans mode de garde contrairement à son père qui lui sera obliger de la lever le matin à 6h-6h20 , la mettre en garderie a 7h , la cantine et garderie le soir car il est censer finir a 18h !

Par **jodelariege**, le **17/03/2019** à **18:46**

qui s'occupera de votre fille quand vous travaillerez? et si vous travaillez la nuit vous devez bien dormir dans la journée, ce seront des questions posées par le juge.....

Par **Fleur83**, le **17/03/2019** à **19:26**

Mon conjoint sera là, la nuit !  
Ma fille pourra dormir le matin jusqu'à ce que je m'en occupe et pas besoin de garde la journée, je travaille, 9 a 14 jours / mois contrairement a son père qui fait presque 50 h/semaine